Conseil Communal de Genolier

Rapport de la Commission des Finances

Objet : **Préavis N° 70/2021**
concernant les comptes 2020

Séances :
1. Jeudi, 29 avril 2021
2. Mercredi, 5 mai 2021
3. Lundi, 17 mai 2021
4. Jeudi, 20 mai 2021

Présents :
1. Madame la Syndique et le Municipal Jean Zucchello, ainsi que la Commission des Finances sans Adrian von Wyl, excusé,
2. Les Municipaux Georges Richard et Jean Zucchello, ainsi que la Commission des Finances, sans Adrian von Wyl, excusé,
3. La Commissions des finances sans Pascal Colombo, excusé, ainsi que la Commission de gestion au complet,
4. Madame la Boursière, ainsi que Myriam Bédat et Peter Payne de la Commission des finances.

La Commission des Finances remercie chaleureusement la Municipalité et la Boursière pour leur collaboration dans le cadre de la révision des comptes 2020. Nous relevons aussi la clarté des documents présentés et les réponses précises et pertinentes données à nos questions. Nous confirmons que les comptes continuent d'être tenus avec précision et avec un grand professionnalisme par la Boursière.

Nous avons pu parcourir les comptes qui vous sont présentés dans le préavis no. 70/2020 et nous avons eu la possibilité de voir en profondeur toutes les rubriques qui nous intéressaient. Nous avons également reçu le Rapport sur la vérification des comptes établit par les réviseurs, la Fiduciaire Heller SA à Nyon et daté du 29 avril 2021.

Lors de notre **première séance**, avec la Municipalité, nous avons parcouru les comptes ligne par ligne, tels que présentés à vous.

2020 fut encore une année positive pour les finances de la Commune. Contre toute attente, et malgré la crise du Covid-19, le revenu venant des impôts a augmenté d'environ CHF 3.4 million, surtout grâce à l'impôt sur le revenu des personnes physiques (compte 210.400 à la page 12), pour s'établir à un niveau historiquement élevé (voir graphique à la page 14). Les impôts aléatoires cependant n'ont rapportés « que » CHF 864'790, contre CHF 1'564'661 en 2019, largement à cause de la diminution des impôts sur les successions et donations (210.405 – page 12).

La lecture des comptes de l'exercice 2020 nous montre donc un excédent de recettes brut de CHF 958'005, ce qui nous donne, après amortissements et ajustements des réserves, un excédent de recettes net de CHF 407'292, contre un excédent de charges budgété de CHF 710'163. A rappeler que le budget n'inclut jamais les recettes des impôts aléatoires.

Après une année 2019 plutôt positive, les charges non-maîtrisées ont de nouveau largement dépassé le budget. Les factures reçues du Canton pour la péréquation, la facture sociale et la police sont à pointer du doigt, tandis que l'enseignement et les associations intercommunales ont été bien plus raisonnables. Les charges dites maîtrisées ont été, effectivement, bien maîtrisées ! A la page 58 vous trouverez plus de détails à ce sujet.

Une somme nette de CHF 498'224 a été attribuée aux fonds de réserves. Après des amortissements pour un total de CHF 189'410, le solde des réserves attribuées s'élevé à CHF 15'492'154, une somme adéquate et raisonnable. Voir le tableau à la page 56 pour les détails.

Le total des emprunts a continué de reculer en 2020, passant en dessous de la barre des CHF 10 millions pour s'établir à CHF 9'959'750 au 31.12.2020. Pour la deuxième année consécutive, aucun nouvel emprunt n'a été contracté, et notre emprunt le plus cher (1.65%) fut remboursé à son terme. Cela dit, le taux moyen indiqué de 1.18% (tableau à la page 56), en hausse de 20% par rapport à 2019 (0.99%) est quelque peu trompeur, étant basé sur les intérêts effectivement payés pendant l'année. En tenant compte des intérêts annuels dus sur les emprunts restants au 31.12.2020 nous arrivons à un coût moyen de 1.08% contre 1.13% au 31.12.2019.

Lors de notre **deuxième séance**, nous avons pu regarder certaines rubriques de notre choix plus en détail. Entre autres, nous avons analysé les rubriques suivantes :

- Municipalité – Prestations services et avocats (101.318 – page 6) : Ce compte continue de collectionner des frais externes en tous genres. Etant donné que le plan comptable n'est pas du ressort de la Municipalité, cette situation est inévitable. Nous avions suggéré que les factures SIR (Service d'Intervention Rapide SA) soient dorénavant comptabilisées sous la rubrique 60 – Service de Police. Ce faisant, il aurait été plus facile d'éviter les situations telles que celles du préavis no. 71/2021. Malheureusement, le plan comptable « MCH1 » imposé par le canton n'accepte pas une telle adaptation.

- Bâtiments communaux – Décompte charges Régie Rytz (35xx.314.2) : Le contrôle de cette série de comptes (un compte par bâtiment communal) n'a relevé aucune anomalie.

- Service des eaux – Taxes raccordement eau et Attribution financements spéciaux (9280.3) (810.434 et 810.381 – page 45) : Les comptes du dicastère des eaux doivent s'équilibrer, nous avons voulu vérifier et justifier l'écart entre le surplus budgété de CHF 39'160 et le montant finalement transféré sur le compte de réserves – service des eaux (9280.3 – page 56) qui était de CHF 261'002. Cet écart vient principalement des taxes raccordement eau qui ne sont pas budgétées, étant aléatoire de nature. La forte progression du chiffre entre 2019 et 2020 vient principalement du développement sous l'église et des constructions en bas du village (chemin de la Cure). Il est à espérer que les bons résultats du service des eaux, couplés avec les différentes améliorations à notre réseau et notre approvisionnement en eau, nous évitera des interdictions d'arrosage en été.

Lors d'une **troisième séance**, nous avons eu un échange de notes et de points de vue avec nos collègues de la Commission de gestion avec l'objectif de se coordonner sur certains éléments. Il est peut-être utile de rappeler que le rapport de la Commission des finances concerne les comptes, ou plus précisément la comptabilité de la commune de l'année écoulée, tandis que le rapport de la Commission de gestion couvre la gestion de la commune par la Municipalité pour la même période. Les deux commissions ont donc deux tâches différentes. Cela étant dit, cette réunion fût fort utile et constructive, et nous remercions la Commission de gestion pour leur invitation.

Finalement, une **quatrième séance** fût organisée entre la Boursière et deux membres de notre commission pour passer en revue les vacations et salaires, la Boursière étant absente lors de notre séance du 5 mai.

- Municipalité - Vacations (101.301 – page 6) : Après une baisse de 8.3% en 2019, la somme des vacations est repartie à la hausse en 2020 par 3.4%. Nous avons constaté une légère hausse liée aux travaux dans nos alpages mais, comme chaque année, certains Municipaux ont touché un peu plus et d'autres en ont touché un peu mois. Nous n'avons trouvé aucune anomalie.
- Salaires (xxx.301) : Dans l'ensemble, la masse salariale s'est accrue de 4.4% (sans la Municipalité). A part une correction de la répartition des salaires entre les dicastères, nous avons surtout constaté une hausse à la déchèterie due aux mesures liées au Covid-19.

Toutes ces contrôles ont pu être opérés en toute transparence en collaboration avec le Municipal des finances et la Boursière.

Fondée sur ce qui précède, la Commission de Finances propose au Conseil :

- **de donner décharge à la Municipalité de sa gestion financière pour l'année 2020**
- **d'accepter les comptes de la Bourse communale de Genolier pour l'exercice 2020 tels que présentés.**

Peter Payne Rapporteur | Myriam Bédat | Pascal Colombo | Frederic von der Weid | Adrian von Wyl